

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le huit décembre, à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RIOULT-LERICHE Stéphane, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : le 03 décembre 2020

Etaient PRESENTS : M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme GUILMARD Elisabeth, Mme GUERAULT Jessica, M. GERAULT Didier, M. PLET Olivier, Mme BOUSSELET Isabelle, M. SALLARD Mickaël, Mme DUTERTRE Clarisse, M. CAPS David

Était excusé : M. SOULARD Alain

Mme BOUSSELET Isabelle a été élue secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 03 novembre 2020

### 1. Reprise de la Boulangerie M et Mme VANKERSSCHAEVER

Monsieur le Maire informe que Monsieur et Madame VANKERSSCHAEVER, société « VLFCT », reprendront la boulangerie communale le mercredi 9 décembre 2020. Monsieur Le Maire précise qu'une délibération est nécessaire afin d'établir et signer le bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ Décide de choisir Monsieur et Madame VANKERSSCHAEVER pour la reprise de la boulangerie de Charchigné
- ✚ Fixe le loyer de Monsieur et Madame VANKERSSCHAEVER à hauteur de 465 € se décomposant de la façon suivante : 310 € TTC (soit 258.33€ HT) pour la partie commerce et 155 € pour la partie logement.
- ✚ Décide de débiter le bail à compter du 09 décembre 2020
- ✚ Décide de demander les premiers loyers (habitation et commerce) à partir du 01 janvier 2021,
- ✚ Décide que la révision soit effectuée le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année
- ✚ Désigne Maître LEONI VAZEILLE pour la rédaction de ce bail (les frais étant répartis comme suit : 50% à charge du repreneur, 50% à charge de la commune)
- ✚ Fixe les cautions du logement et du commerce à un mois de loyer

- ✚ Précise que les charges d'entretien de l'immeuble sont à la charge du locataire (entretien de chaudière etc)
- ✚ Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents correspondants.

## 2. Demande d'exonération de loyers Le Resto de Steph'

Monsieur le Maire donne lecture de la demande faite par Stéphanie GERMAIN le 17 novembre dernier concernant une demande d'exonération de loyers pendant la durée du confinement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ D'exonérer les loyers commerce pour les mois de novembre, décembre 2020 et janvier 2021
- ✚ D'appeler les loyers concernant la partie habitation comme habituellement

## 3. Tarifs 2021

Comme chaque fin d'année, Mr Le Maire propose de voter les tarifs municipaux suivants afin qu'ils soient applicables dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021. **Etant donné le contexte particulier de cette année 2020 écoulée le conseil municipal opte pour un maintien des tarifs 2020.**

Seuls les tarifs des frais edf de la salle, du portage des repas ainsi que les tarifs du centre de loisirs pour les familles extérieures ont été augmentés.

### 3-1 Repas et portage de repas à domicile

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et sur proposition de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité de fixer les tarifs de facturation des repas et de portage, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, comme suit :

|                               |               |
|-------------------------------|---------------|
| - Prix du repas :             | 7.20 €        |
| - Prix du portage par repas : | 2.00 €        |
|                               | -----         |
| <b>TOTAL</b>                  | <b>9.20 €</b> |

### 3-2 Indemnités bénévoles portage de repas à domicile

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et sur proposition de Monsieur le Maire décide à l'unanimité :

- Pour le portage dans le bourg de verser aux bénévoles, une indemnité de 2.10 € par jour pour l'ensemble du portage, plus 0.20 € par repas portés, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- A la campagne de garder pour les bénévoles l'indemnisation au nombre de km effectué pour le portage de ces repas.

### 3-3 Tarifs salle de loisirs.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs de location pour la salle communale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, comme suit :

| Libellé         | 1 jour       | 2 jours   | Jour<br>supp. |
|-----------------|--------------|-----------|---------------|
| Petite salle    | 62.15 € .    | 72.90 € . | 11.30 € .     |
| Grande salle    | 145.55 €     | 177.95 €. | 32.95 € .     |
| Les deux salles | 177.20<br>€. | 228.15 €. | 47.65 €.      |
| Cuisine         | 75.85 €.     | 87.30 €.  | 10.25 €.      |

|   |         |
|---|---------|
| Participation aux charges d'entretien (Par placard ouvert )   | 11. 10€ |
| Participation forfaitaire aux charges d'entretien en cas de location de la cuisine avec petite salle et/ou grande salle sans demande d'ouverture de placard | 15 €    |

|  |            |
|--|------------|
| Vin d'honneur*/ réunion                  | 134.30 € . |
| Sonorisation                             | 19.85 € .  |
| Location du vidéoprojecteur              | 21.50 € .  |
| Nettoyage du four                        | 27 € .     |
| KW consommé                              | 0.20 € .   |
| Acompte réservation                      | 40 €.      |
| Cauton salle                             | 240 €.     |
| Cauton salle si location vidéoprojecteur | 300 €.     |

\* Location pour un laps de temps court et sans repas servis (Soit pour un vin d'honneur ou pour une réunion): de 8 h le matin jusqu'à 18 h le soir maximum, ou réunion en soirée (20H/23H maxi) avec retour des clefs systématiquement à la fin de celle-ci. :

Réduction de 50 % sur le tarif location salle / cuisine pour les habitants de la commune de CHARCHIGNE et pour la fromagerie dans le cadre professionnel.

#### Tarifs spéciaux

|  | Location de la salle | placards  | KW consommé |
|--|----------------------|-----------|-------------|
| Fromagerie   | 1/2 tarif            | Nb ouvert | Kw consommé |
| Associations communales  | Gratuité             | Gratuité  | Kw consommé |
| Ecole  | Gratuité             | Gratuité  | Gratuité    |
| Réunion intercommunale avec présence de personnes de la commune                                      | Gratuité             | Gratuité  | Gratuité    |
| Réception dans le cadre d'une sépulture d'une personne de la commune ou partie en maison de retraite | Gratuité             | Gratuité  | Gratuité    |

## Remplacement vaisselle cassée ou égarée

|                         |      |
|-------------------------|------|
| Assiettes plates        | 5€   |
| Assiettes creuses       | 5€   |
| Assiettes dessert       | 5€   |
| Verres                  | 3€   |
| Tasses                  | 3€   |
| Soucoupes               | 3€   |
| Couvert                 | 1€   |
| Chaise                  | 25€  |
| Table                   | 200€ |
| Torchons (associations) | 5 €  |
| Seau                    | 10 € |
| Lave-pont               | 10 € |
| Poubelle                | 10 € |
| Pot Balayette           | 5 €  |
| Balai                   | 10 € |
| Tête de loup            | 10 € |
| Couteau à pain          | 20 € |
| Pince de service        | 10 € |

|                      |       |
|----------------------|-------|
| Cuillère en bois     | 2 €   |
| Casserole            | 20 €  |
| Tire-bouchon         | 10 €  |
| Porte Manteau        | 3 €   |
| Faitout              | 65 €  |
| Planche à découper   | 30 €  |
| Plat inox            | 10 €  |
| Corbeille à pain     | 3 €   |
| Ramequin             | 1 €   |
| Carafe en verre      | 3 €   |
| Louche /<br>écumoire | 8 €   |
| Plateau              | 10 €  |
| Pot à Café Inox      | 30 €  |
| Corbeille à pain     | 1 €   |
| Percolateur          | 150 € |

### 3-4 Concessions cimetièrè

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

-  De fixer les tarifs pour les réservations de concessions dans le cimetière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, comme suit :

- Concession à 50 ans 94 €
- Concession à 30 ans 82 €
- Concession à 15 ans 42 €

Cavernes :

- Achat caverne 231 €
- Caverne à 50 ans 115 €
- Caverne à 30 ans 59 €

### 3-5 Intervention employé communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que nos agents techniques peuvent être quelquefois amenés à réaliser des travaux en lien avec le domaine public à la demande d'habitants ou de locataire (s) de nos logements locatifs.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

-  de porter le tarif horaire d'intervention de nos employés communaux à 35 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021

### 3-6 Tarifs photocopies

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide - à l'unanimité - de porter pour 2021 le tarif « photocopies » comme suit :

|               |     |         |   |                 |        |
|---------------|-----|---------|---|-----------------|--------|
| Noir et blanc | A 4 | 0, 20 € | - | A 4 recto verso | 0, 30€ |
|               | A 3 | 0, 25 € | - | A 3 recto verso | 0, 50€ |

|         |     |         |   |                 |        |
|---------|-----|---------|---|-----------------|--------|
| Couleur | A 4 | 0, 40€  | - | A 4 recto verso | 0, 60€ |
|         | A 3 | 0, 50 € | - | A 3 recto verso | 1 €    |

### 3-7 Tarifs eau potable

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

 De fixer les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, comme suit :

Part fixe : Location de compteur : 73.40 €

Part variable : 0.73 €/m3 consommé.

Nota : Il est précisé que le tarif de vente est identique pour la Fromagerie de CHARCHIGNE et pour le SIAEPAC de LASSAY LES CHATEAUX.

#### \* Redevances

 Demande d'ouverture/ fermeture de compteur : 46.75 €

- Réouverture de compteur : 118.60 € (suite à une demande antérieure de fermeture de compteur du propriétaire pour convenances personnelles)

### 3-8 Tarifs assainissement

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

 De fixer les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, comme suit :

Part fixe : 46.75 €

Part variable : 0.60 €/m3 d'eau consommé.

### 3-9 Tarifs garderies et ALSH

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin de fixer les tarifs de l'accueil de loisirs de la commune et des garderies périscolaires et ALSH pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

De mettre en place, au 1<sup>er</sup> janvier 2021 les tarifs suivants :

|                 | Tranche 1<br>(quotient de -600 €) | Tranche 2<br>(quotient de 600 à 900€) | Tranche 3<br>(quotient + de 900€) |
|-----------------|-----------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|
| Matin           | 3.31 €                            | 3.36 €                                | 3.42 €                            |
| Après midi      | 3.70 €                            | 3.76 €                                | 3.81 €                            |
| Journée         | 6.67 €                            | 6.73 €                                | 6.79 €                            |
| Forfait semaine | 26.17 €                           | 26.69€                                | 27.21 €                           |

#### Tarifs Alsh enfants extérieurs à la commune (et non scolarisés sur Charchigné)

|                 | Tranche 1<br>(quotient de -600 €) | Tranche 2<br>(quotient de 600 à 900€) | Tranche 3<br>(quotient + de 900€) |
|-----------------|-----------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------|
| Matin           | 5.30 €                            | 5.40 €                                | 5.50€                             |
| Après midi      | 6.10 €                            | 6.20 €                                | 6.30 €                            |
| Journée         | 8.50€                             | 8.60 €                                | 8.80€                             |
| Forfait semaine | 33.50 €                           | 34.02 €                               | 34.55 €                           |

**Forfait mercredis** : lorsqu'une famille inscrit un enfant à la journée deux mercredis consécutifs, le second mercredi sera facturé à demi-tarif.

**Forfait semaine famille nombreuse** (3 enfants ou plus) : gratuité du 3<sup>ème</sup> enfant (4<sup>ème</sup> et plus le cas échéant) sur les forfaits semaine lorsque l'ensemble de la fratrie est inscrit au centre de loisirs.

#### Tarifs garderie Alsh (la $\frac{1}{2}$ h)

| Tranche 1 (quotient de -600 €) | Tranche 2 (quotient de 600 à 900€) | Tranche 3 (quotient + de 900€) |
|--------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|
| 0.45                           | 0.50                               | 0.55                           |

#### Tarifs garderie périscolaire (la $\frac{1}{2}$ h)

| Tranche 1 (quotient de -600 €) | Tranche 2 (quotient de 600 à 900€) | Tranche 3 (quotient + de 900€) |
|--------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|
| 0.45                           | 0.50                               | 0.55                           |

Tarifs petite sortie (trajet aller/ retour inférieur à 200 km) : 9.44 €

Tarifs grande sortie (trajet aller/ retour supérieur ou égal à 200 km) : 15.44 €

#### 4. Demandes de subventions: sécurisation piétonnière route de Lassay

##### 4.1 Demande de DETR 2021 : sécurisation piétonnière route de Lassay

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du projet de sécurisation piétonnière de la route de Lassay une demande d'aide au titre de la DETR catégorie 4A « travaux visant à améliorer la sécurité et la mobilité de l'ensemble des usagers de la voirie » doit, dès à présent, être déposée auprès des services préfectoraux.

Monsieur le Maire présente le coût estimatif ainsi que le plan de financement prévisionnel de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- ✚ D'approuver le projet de sécurisation piétonnière de la route de Lassay tel que proposé.
- ✚ De valider le plan de financement prévisionnel présenté par M. le Maire
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR 2021 près des services de l'état
- ✚ D'autoriser Mr Le Maire ou un adjoint à signer tous les documents correspondants

##### 4.2 Demande de subvention au Conseil Départemental « produits des amendes de police »: sécurisation piétonnière route de Lassay

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du projet de sécurisation piétonnière de la route de Lassay une demande d'aide au titre des amendes de polices doit, dès à présent, être demandé, auprès des services du Conseil Départemental de la Mayenne.

Monsieur le Maire présente le coût estimatif ainsi que le plan de financement prévisionnel de ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- ✚ D'approuver le projet de sécurisation piétonnière de la route de Lassay tel que proposé.
- ✚ De valider le plan de financement prévisionnel présenté par M. le Maire
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre des produits des amendes de police auprès du conseil départemental
- ✚ D'autoriser Mr Le Maire ou un adjoint à signer tous les documents correspondants

## 5. Demande de participation aux frais de scolarité commune de Rives D'Andaine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de l'école Publique de RIVES D'ANDAINNE sollicitant le paiement des frais de scolarité 2020/2021 pour un enfant de Charchigné fréquentant leur établissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De ne pas verser de participation financière à l'école publique de Rives d'Andaine au motif que la commune de Charchigné dispose d'une école qui peut accueillir cet enfant.

## 6. Convention antenne relais avec Phoenix France Infrastructures (BOUYGUES Télécom)

Monsieur le Maire informe qu'une convention entre l'opérateur et la commune pour l'installation d'une antenne relais sur le château d'eau de la commune est en projet.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention établie par Phoenix France Infrastructures (BOUYGUES Télécom)

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention
- ✚ De préciser que le loyer sera de 3000 €/ an et que les responsabilités quant aux éventuelles retombées du dispositif de l'antenne incombent à l'opérateur

## **7. Urbanisme - Instruction des autorisations d'urbanisme -Renouvellement des conventions de prestation de service avec Mayenne Communauté**

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) a prévu la fin progressive de la mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Pour répondre à cette évolution, un service commun a été créé au 1<sup>er</sup> juillet 2015 par la Communauté de Communes. Il s'inscrit dans une logique de solidarité intercommunale et de mutualisation des moyens.

Ce service est actuellement composé de 4 agents dont le responsable et 3 instructeurs et facture ses prestations à l'acte aux communes qui y adhèrent. Il convient de rappeler que ce service assure une prestation de service et que la délivrance des autorisations d'urbanisme reste du pouvoir des maires.

Nous adhérons jusqu'ici à ce service commun comme 31 autres communes de Mayenne Communauté et la convention qui nous liait se termine le 31 décembre 2020.

Il convient donc de renouveler ces modalités de partenariat.

Mayenne Communauté propose aux communes de repartir sur des conventions de prestations de 3 ans soit pour les années 2021 à 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

✚ *De renouveler notre adhésion à ce service commun*

✚ *D'accepter les tarifs définis à savoir :*

*\* certificat d'urbanisme b : 61 €*

*\* déclaration préalable : 106 €*

*\* permis de démolir : 121 €*

*\* permis de construire : 151 €*

*\* permis d'aménager : 182 €*

✚ *D'autoriser le Maire à signer la convention avec Mayenne Communauté dans sa version jointe à la présente délibération*

8. Rapport de l'eau et de l'assainissement 2019

#### **Rapport Assainissement 2019**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rapport annuel de l'assainissement de l'année 2019, sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (voir le rapport en annexe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

✚ Approuve le rapport sur l'assainissement de l'année 2019.

✚ Autorise Mr le Maire à le signer pour envoi aux services préfectoraux.

#### **Rapport Eau 2019**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rapport annuel de l'eau de l'année 2019, sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (voir le rapport en annexe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

✚ Approuve le rapport sur l'eau de l'année 2019.

Autorise Mr le Maire à le signer pour envoi aux services préfectoraux

## 9. Ressources Humaines

### 9-1 Embauche CDD désinfection des locaux

Monsieur le Maire indique que l'embauche d'une personne est nécessaire à l'entretien des locaux à l'école et à la garderie (ménage et désinfection dans le cadre du protocole sanitaire)

Suite à cette présentation,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, en son article L 2121-29,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 susvisée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✚ De créer un emploi d'accroissement saisonnier d'activité, article 3 2°, non permanent, catégorie C, adjoint technique territorial, **du 04 janvier 2021 au 31 mars 2021** à raison de 8 h hebdomadaires sachant que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget, chapitre 012.
- ✚ D'autoriser le paiement des heures complémentaires éventuelles.
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à établir et à signer tous les documents nécessaires

### 9-2 Recrutement remplaçant secrétariat de Mairie

Monsieur le Maire informe que la secrétaire de Mairie, Mme Noémie JOHAN, va s'absenter en congé maternité en 2021 et qu'il y a lieu d'organiser son remplacement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ✚ De faire appel au service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique pour le remplacement du congé maternité sur une base de 35h/ semaine sur la période du 1<sup>er</sup> mars au 10 septembre 2021

## 10. Compte rendu des commissions communales

### Logements communaux

- Mme GUILMARD, la responsable de la commission, présente un devis de 1 204.13 € HT concernant l'achat de peinture dans le cadre de rénovation de logements locatifs ( 7 rue du parc, 11 rue des cytises)

### Affaires scolaires et périscolaires

- Mme GUERAULT Jessica est désignée comme référente ado/ espace jeunes auprès de Mayenne Communauté

- Mme GUERAULT Jessica donne un résumé du dernier conseil d'école : des devis sont en cours pour l'achat de matériel informatique (5 PC, 15 tablettes équipées housses et casques, un vidéoprojecteur, 1 ordinateur avec webcam) ; un budget a été alloué à l'école pour l'achat de sapin, chocolats et livres.

-Mme GUERAULT indique que les représentants de l'APE (l'association de parents d'élèves) ont interrogé le conseil municipal quant aux versements d'une subvention pour les années 2019 et 2020. Une rencontre avec les membres de l'APE sera organisée afin de discuter des projets de l'association et du prévisionnel associé.

- Mme GUILMARD, la 1ère adjointe, présente un devis de la SARL Boudonnet concernant l'achat de deux sèches linges (pour l'école et le centre de loisirs/ la cantine) et l'installation d'une kitchenette induction au centre de loisirs. Le devis s'élevant à 1 631.75 € HT est validé. Un devis de 744 € HT est également validé pour l'installation d'une sonorisation au centre de loisirs.

#### Affaires urbaines

- M. RIOULT-LERICHE indique que les boulangers auraient besoin de matériel supplémentaire afin de développer leur activité sandwicherie et plats à emporter (vitrine, four, plaque à rôtir). Des devis vont être réalisés et des renseignements pris en terme d'éventuelles aides.

#### Divers :

- communication : Le conseil municipal valide le devis de 1 267.20 € TTC de l'imprimeur « Le petit imprimeur » pour l'impression du bulletin municipal 2021. En l'absence de cérémonie de vœux en 2021, le bulletin municipal sera porté au domicile de chaque habitant de la commune.

- Le pot de fin d'année du personnel est annulé en raison de la crise sanitaire, le conseil municipal décide, en lieu et place, d'offrir un panier garni aux agents communaux.

Monsieur le Maire clos la séance à 23 h 45

Prochaine réunion du conseil municipal : le 12 janvier 2021 à 20h30

Le Maire,

Stéphane RIOULT-LERICHE